

Propositions Consultation citoyenne MEP

- Inclure les acheteurs des données personnelles dans les normes protectrices des données personnelles pour que ne soient pas concernés uniquement ceux qui les vendent. Exemple : les grandes boîtes de marketing qui utilisent les données pour faire de la publicité ciblée.
- Interdire aux annonceurs de placer leurs publicités sur les sites diffusant des « fausses informations » car cela leur permet de gagner de l'argent.
- Il faut que les contenus sponsorisés sur internet soient identifiés comme tel et que l'internaute sache automatiquement qui a sponsorisé ces contenus.
- Changer le délit de diffamation pour qu'une victime puisse porter plainte depuis son lieu d'origine car actuellement il faut le faire depuis le domicile de la personne qui a proféré des propos diffamatoires ce qui est très complexe lorsque les propos sont tenus sur les réseaux sociaux et donc partout dans le monde.
- Adopter une norme européenne pour que chacun puisse dénoncer et faire retirer une « fausse nouvelle » sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.).
- Créer une agence nationale ou européenne qui se chargera de vérifier de façon automatique les informations sur internet grâce à un algorithme.
- Interdire les faux comptes et les identités anonymes sur Internet (commentaires sur les sites d'information, comptes Facebook/Instagram/Twitter/Snapchat/Whatsapp/etc.) afin d'enlever le sentiment d'impunité qui existe et qui donne lieu à des propos haineux, racistes, antisémites ou encore homophobes. Ces propos ne peuvent, pour l'instant, être sanctionnés à cause de l'anonymat sur internet.
- Instaurer un programme institutionnalisé pour que des professionnels de l'Europe (élus, fonctionnaires européens, associations, etc.) aillent dans les classes de manière massive pour parler d'Europe et permettre aux jeunes d'avoir un esprit critique qui leur permettrait de ne pas croire aux « fausses nouvelles ».
- Impliquer des Youtubeurs, les inviter à la Commission européenne, car ils atteignent les jeunes que les institutions n'atteignent pas.
- Encourager les pratiques par lesquelles les jeunes sont sensibilisés au métier de journaliste afin qu'ils comprennent la différence avec les « fausses nouvelles ». Si les métiers endossent le rôle de journalistes lors de ces pratiques, ils comprennent mieux que par n'importe quel cours formel.
- Étendre le statut d'éditeur de presse aux plateformes (telles que Facebook et Twitter). Un éditeur de presse est responsable de tout ce qu'il publie. S'il diffuse des propos diffamatoires, le directeur de publication est sanctionné tout comme la personne qui a proféré la diffamation. Cela s'applique déjà aux médias « classique », il faut l'étendre aux plateformes qui diffusent également des informations (Facebook / Instagram / Twitter / Snapchat / etc.).
- Créer un statut du journaliste européen avec un conseil de l'ordre des journalistes, de déontologie.
- Donner un rôle d'expertise à la Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels (CCJJP) pour la certification des médias. Cela permettrait d'avoir des structures se disant « médias » au même titre que des sites d'informations avec des journalistes et une déontologie reconnue.
- Créer un réel média européen avec des interprètes pour les 24 langues officielles.